



COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Eva Ebnöther, Secrétariat scientifique, ebnoether@swisscancer.ch
Ligne directe 031 389 92 83
Date Berne, 03.07.2006

Révision de la loi sur les brevets: des scientifiques prennent position pour restreindre la portée des brevets sur les gènes.

Dans une lettre ouverte adressée aux membres de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, 66 scientifiques demandent une protection limitée à la substance du gène ainsi qu'à la seule fonction décrite dans l'invention. Une protection absolue priverait en effet d'autres chercheurs de travailler sur cette substance et donc, éventuellement, de lui découvrir d'autres bénéfices.

Le Parlement fédéral examinera cette année encore le projet de révision proposé par le Conseil fédéral sur la loi sur les brevets d'invention. Le 6 juillet, la Commission juridique du Conseil national entame des auditions sur ce dossier. L'un des points chauds sera la brevetabilité des séquences de gènes et la portée que garantira la loi sur ce type de brevet. Le projet soumis au Parlement prévoit un brevet protégeant la substance du gène, plutôt que la fonction que l'inventeur lui reconnaît dans son invention.

Un brevet sur les gènes protégeant absolument la substance garantit à son détenteur des droits de propriété étendus sur l'ensemble des fonctions de ce gène, y compris celles que l'on ne connaît pas au moment où le détenteur dépose son brevet. Cela a pour conséquence que le détenteur du brevet peut monopoliser des pans entiers de la recherche et dissuader les autres chercheurs d'y travailler. La portée de tels brevets est manifestement exagérée et ne se justifie nullement d'un point de vue scientifique. Au contraire, ces brevets constituent un obstacle pour la recherche et l'innovation.

Parmi les premiers signataires, on trouve le professeur Werner Arber, Prix Nobel de physiologie et de médecine, la docteure Suzanne Braga, co-présidente de la Société suisse de génétique médicale, le professeur de médecine Thomas Cerny, président de la Ligue suisse contre le cancer, Urs Niggli, directeur de l'Institut de recherche en agriculture biologique, le professeur Jean-Pierre Zryd, du Département de biologie moléculaire et végétale de l'Université de Lausanne, le professeur Dr. Jacques Diezi de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie de l'Université de Lausanne et la docteure Gabriella Pichert, privat-docent et consultante en génétique du cancer à Londres.

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle œuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie 70 collaborateurs, pour la plupart à temps partiel. (état : janvier 2006).